ExpertComptablenLigne.fr
PRÉVISIONS | VALEUR D'ENTREPRISE | CONSEIL

PRÉVISIONNEL · EXEMPLE DE LIVRABLE

Prévisionnel 2021-2024 de la SAS TIERSÉO

Comptes de résultat, plan de financement, trésorerie et bilans prévisionnels
Gestion du tiers payant pour les professionnels de santé (création) · Ille-et-Vilaine

DESTINATAIRE	La future présidente de la SAS TIERSÉO
OBJET	Création de la société : appréciation de la viabilité et du caractère sérieux du projet
PÉRIODE	Exercices 2021-2022 à 2023-2024 (3 ans, clôture au 31 août)
DATE DU DOCUMENT	2 mars 2021
ÉTABLI PAR	Philippe MASSOUBRE, expert-comptable et commissaire aux comptes · ExpertComptablenLigne.fr

EXEMPLE ANONYMISÉ
Ce document reprend la structure et les hypothèses d'une mission réelle. Les noms des sociétés et des personnes, les lieux, les dates et l'ensemble des montants ont été modifiés ; toute ressemblance avec une entreprise existante serait fortuite.

Sommaire

	Note introductive de l'expert-comptable	3
	Hypothèses envisagées	4
1	Synthèse du prévisionnel	5
2	Présentation du projet	7
3	Investissements et financements	9
4	Chiffre d'affaires	10
5	Charges d'exploitation	11
6	Compte de résultat et SIG	13
7	Seuil de rentabilité	15
8	BFR, financement et trésorerie	16
9	Bilans prévisionnels	17
10	Conclusion	18

AVANT-PROPOS

Note introductive de l'expert-comptable

Madame,

Le présent dossier a pour but d'évaluer la viabilité du projet de deux associées qui travaillent dans le domaine des services aux professionnels de santé, et plus spécifiquement dans le recouvrement du tiers payant.

Les tableaux et analyses qui suivent sont élaborés conformément aux règles françaises d'établissement des comptes : compte de résultat, besoin en fonds de roulement, plan de financement, trésorerie prévisionnelle et bilan.

- Société par actions simplifiée, soumise à l'impôt sur les sociétés ; vous en serez la présidente, votre associée sera salariée de la société.
- Un service de suivi du tiers payant et de traitement des factures rejetées, proposé à l'ensemble des professionnels de santé, en télétravail.
- Aucun emprunt : le démarrage est financé par l'aide à la création d'entreprise des deux associées, apportée en capital (13,1 k€) puis en compte courant (13,1 k€).

Les informations prévisionnelles reposent sur des hypothèses et des événements futurs dont la réalisation est, par nature, incertaine : les réalisations différeront, parfois de manière significative, des prévisions présentées. Le présent document ne constitue ni un audit, ni un examen des informations prévisionnelles ; nous n'exprimons aucune assurance sur la réalisation des hypothèses retenues.

Fait à Voiron, le 2 mars 2021

Philippe MASSOUBRE

Expert-comptable et commissaire aux comptes · ExpertComptablenLigne.fr

Hypothèses envisagées

> Le présent prévisionnel repose sur les hypothèses suivantes, détaillées dans les parties correspondantes.

Chiffre d'affaires	Suivi du tiers payant facturé 72 € HT de l'heure : 1 584 heures la première année, +50 % puis +20 % ; participation de 6 € HT par facture mensuelle à la licence de télétravail
Charges externes	26,5 k€ la première année : loyer des bureaux au domicile, indemnités kilométriques, fournitures et logiciels ; indexation de 2 % par an (fournitures +20 %, déplacements +10 %)
Rémunération des associées	Présidente : 22,6 k€ bruts, puis 25,3 k€ et 28,0 k€ ; associée : 20,0 k€, 22,6 k€ puis 25,3 k€ ; charges sociales de 45 %
Salariés	Trois salariés à temps partiel à partir de 2022-2023 : 32,0 k€ bruts au total, charges sociales de 32 %
Investissements	Matériel informatique 1,8 k€, amorti sur 4 ans
Financement	Capital de 13,1 k€ et compte courant de 13,1 k€ (aide à la création d'entreprise) ; aucun emprunt
Dividendes	20,0 k€ versés en 2022-2023 et 26,6 k€ en 2023-2024, prélevés sur le bénéfice de l'exercice précédent
Délais et TVA	Clients réglés à 30 jours ; TVA au taux normal
Impôt sur les sociétés	Taux réduit de 15 % jusqu'à 42 500 € de bénéfice, 25 % au-delà

1. Synthèse du prévisionnel

> Le projet est viable : la société est bénéficiaire dès la première année, sans aucun endettement, et sa trésorerie atteint 67 k€ fin 2023-2024 après versement de dividendes.

CHIFFRE D'AFFAIRES 2021-2022
115 k€
209 k€ en 2023-2024

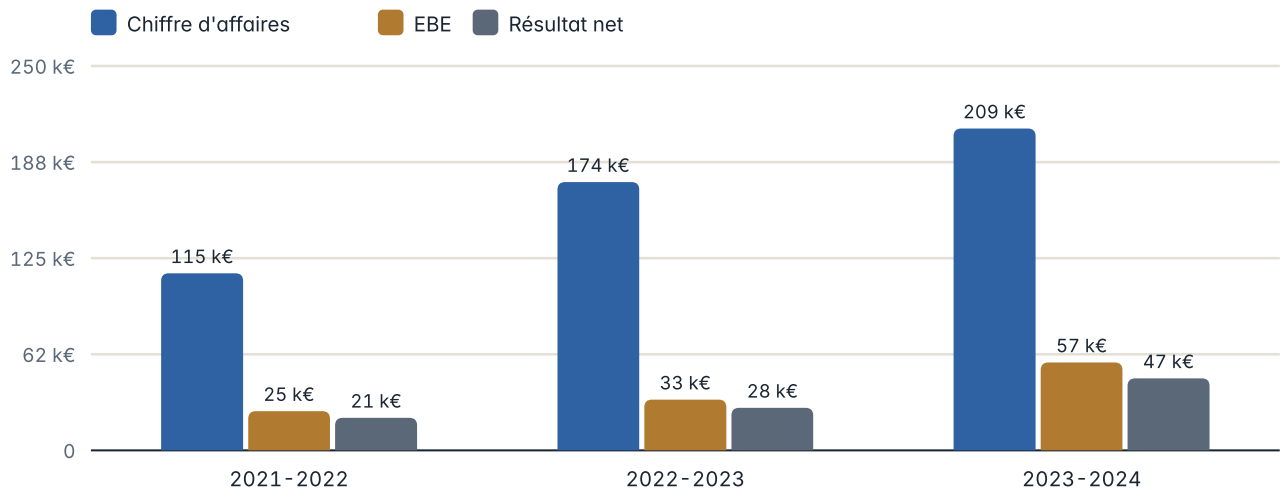
EBE 2023-2024
57 k€
27,3 % du chiffre d'affaires

RÉSULTAT NET CUMULÉ
96 k€
sur 3 exercices

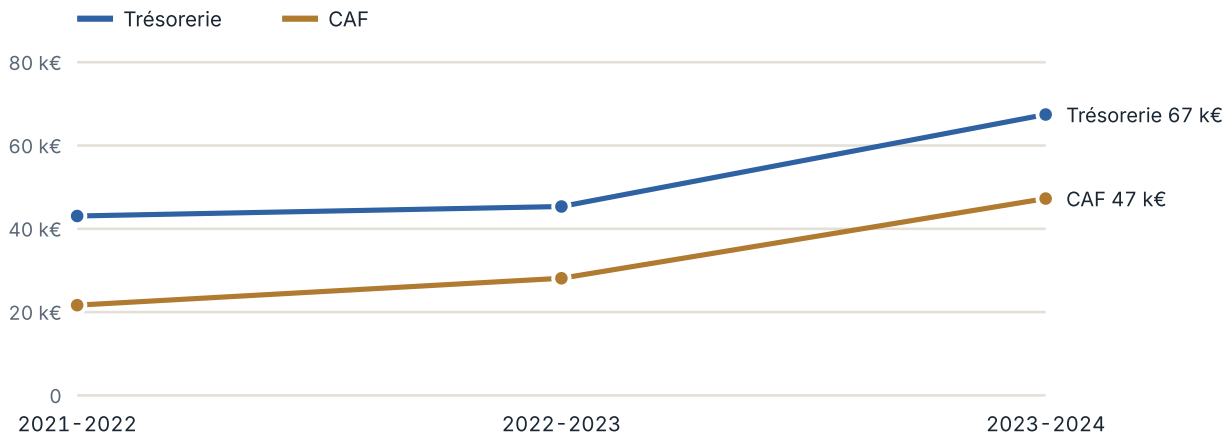
TRÉSORERIE FIN 2023-2024
67 k€
minimum 43 k€

EN €	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Chiffre d'affaires	115 147	174 467	209 293
Excédent brut d'exploitation	25 436	33 013	57 220
Résultat net	**21 238**	**27 679**	**46 828**
Capacité d'autofinancement	21 688	28 129	47 278
Trésorerie de fin d'exercice	**43 102**	**45 380**	**67 434**

Activité et résultats (k€)



Trésorerie de fin d'exercice et capacité d'autofinancement (k€)



L'activité repose sur un service facturé à l'heure, sans achats : la valeur ajoutée représente 77 % du chiffre d'affaires la première année et 86 % la troisième. Les rémunérations sont la principale charge ; l'embauche de salariés à temps partiel en 2022-2023 accompagne la hausse du volume d'heures facturées.

2. Présentation du projet

Dénomination	SAS TIERSÉO
Forme	Société par actions simplifiée, à l'impôt sur les sociétés
Activité	Services aux professionnels de santé : suivi du tiers payant, traitement des rejets, formation
Implantation	Ille-et-Vilaine (télétravail, siège domicilié)
Dirigeantes	La présidente et son associée, toutes deux salariées de la société
Effectif prévu	Trois salariés à temps partiel à partir de 2022-2023
Date de démarrage	1er septembre 2021
Clôture des exercices	31 août

Le projet

Les deux associées créent une société de services destinée aux professionnels de santé qui pratiquent le tiers payant : suivi des paiements, traitement et renvoi des factures rejetées, afin de décharger le praticien de ces formalités tout en lui assurant une trésorerie saine.

La société proposera également des formations, complémentaires ou substituables au service : elles permettent au professionnel de réduire son taux de rejet, et donc le coût de la prestation. Le travail s'effectue en télétravail, au domicile des associées.

Les associées

La présidente travaille depuis une dizaine d'années dans une entreprise de gestion du tiers payant, dont la clientèle est exclusivement composée de pharmacies, et y occupe aujourd'hui le poste d'encadrement le plus élevé : mise en place des clients, suivi de la relation clientèle, recrutement, entretiens annuels, formation, plannings, gestion du personnel et variables de paie. Elle a auparavant exercé des fonctions de responsable administrative et financière d'une petite structure (paie, comptabilité, déclarations de TVA, relances clients, réponses aux appels d'offres).

Son associée, qui envisageait ce projet depuis plusieurs années, prendra en charge l'approche commerciale, le seul domaine où la présidente estime manquer d'expérience. L'objectif n'est pas de bâtir une grande entreprise, mais une équipe de cinq personnes, associées comprises, et à terme une rémunération d'environ 2 800 € nets par mois.

Le service

Le tiers payant dispense le patient de l'avance de ses frais de santé, pris en charge par l'assurance maladie ou par sa complémentaire. Il est intégral (aucun frais pour le patient) ou partiel (le patient ne règle que le ticket modérateur et les participations forfaitaires).

Derrière un principe simple pour le patient se cache un dispositif complexe pour le professionnel, qui doit obtenir le paiement auprès des organismes avec les informations transmises. Les rejets pour anomalie sont fréquents et peuvent peser lourdement sur sa trésorerie, tandis que la reprise des dossiers l'éloigne de ses patients. Les supports commerciaux sont en cours de réalisation.

Le marché et la concurrence

Les associées ont réalisé une étude de marché quantitative, fondée sur des recherches documentaires. Le marché est porteur : le tiers payant, dont la généralisation obligatoire a été abandonnée au profit d'un tiers payant « généralisable », est devenu un droit pour certains patients (situation précaire, grossesse, affections de longue durée), et un

rapport d'inspection récent anticipe sa montée en charge sur quatre ans. Les statistiques du ministère de la Santé recensent dans la zone visée plusieurs milliers d'infirmiers et de kinésithérapeutes, et plusieurs centaines de dentistes, d'orthophonistes et de pharmacies.

La concurrence est réduite : une vingtaine d'entreprises spécialisées au niveau national, aucune au niveau local en dehors d'une société réservée aux pharmacies. Ce sont pour l'essentiel des plateformes installées dans de grandes métropoles, qui répondent à distance par internet, avec un service jugé impersonnel et des tarifs de 95 à 211 € de l'heure. Elles disposent en revanche de partenariats établis, quand la société devra construire son réseau. Son atout : la proximité et une relation directe, de confiance, avec les praticiens.

Prix et commercialisation

Le tarif horaire est calculé à partir d'une base salariale de 66,6 k€ par an (33,3 k€ nets), de 250 jours travaillés et d'un coefficient de 1,9 : 506 € par jour, soit environ 72 € de l'heure. Chaque facture mensuelle (abonnement) comprend en outre 6 € HT de participation à la licence sécurisée de télétravail, qui coûte 19 € HT par mois et par collaborateur.

La vente est directe : démarchage et visites par l'associée, à l'aise dans la prospection, courriels, courriers et site internet. Quelques contacts sont déjà identifiés ; ils seront relancés une fois le projet confirmé. Les actions de communication restent à définir.

Organisation

La forme de société par actions simplifiée a été retenue pour le statut de salarié des dirigeantes, jugé plus sécurisant que celui de travailleur non salarié. L'activité, exercée en télétravail, n'est ni réglementée, ni saisonnière, et ne dépend d'aucun fournisseur stratégique. Aucune banque n'a encore été choisie.

3. Investissements et financements

> Le seul investissement est le matériel informatique (1,8 k€) : le projet est financé sans aucun emprunt.

Investissements

EN €	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Matériel informatique	1 800	–	–
Total des investissements	**1 800**	**–**	**–**

Financement des investissements

EN €	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Capital social	13 100	–	–
Apport en compte courant d'associées	13 100	–	–
Total des financements	**26 200**	**–**	**–**

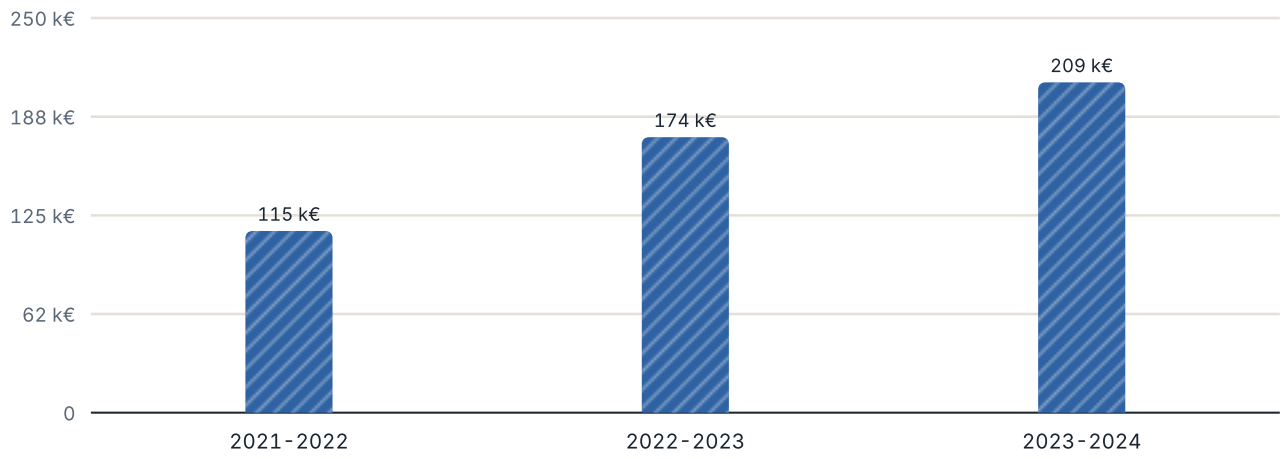
Le capital (13,1 k€, dont 7,2 k€ apportés par la présidente et 5,9 k€ par l'associée) provient du premier versement de l'aide à la création d'entreprise des deux associées ; le second versement, six mois plus tard, est apporté en compte courant.

4. Chiffre d'affaires prévisionnel

> Le chiffre d'affaires passe de 115 k€ à 209 k€ : le volume d'heures facturées progresse de 50 % la deuxième année, puis de 20 %.

EN €	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Suivi du tiers payant (à l'heure)	114 048	171 072	205 286
Participation aux licences de télétravail	1 099	3 395	4 007
Chiffre d'affaires total	**115 147**	**174 467**	**209 293**
Heures facturées	1 584	2 376	2 851
Évolution		*51,5 %*	*20,0 %*

Évolution du chiffre d'affaires (k€)



Au tarif de 72 € de l'heure, le chiffre d'affaires de la première année correspond à environ 132 heures facturées par mois pour les deux associées.

5. Charges d'exploitation

> Les frais généraux sont faibles (27 k€ la première année) : il s'agit de télétravail, sans locaux ni stock.

Salaires et charges sociales

EN €	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Rémunération brute de la présidente	22 600	25 300	28 000
Rémunération brute de l'associée	20 000	22 600	25 300
Charges sociales des associées (45 %)	19 170	21 555	23 985
Salaires bruts des salariés à temps partiel	–	32 000	32 600
Charges sociales des salariés (32 %)	–	10 240	10 432
Total des charges de personnel	**61 770**	**111 695**	**120 317**

Charges externes

EN €	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Fournitures administratives	3 516	4 220	5 064
Loyer des bureaux au domicile des associées	7 992	8 152	8 315
Indemnités kilométriques	5 328	5 861	6 447
Primes d'assurances	1 776	1 812	1 848
Honoraires comptables et juridiques	1 732	1 766	1 802
Logiciels : prise en main à distance et gestion de la relation client	1 132	1 154	1 178
Site internet	999	1 019	1 039
Publicité	777	444	444
Domiciliation	746	760	776
Télécommunications et affranchissement	1 465	1 614	1 790
Services bancaires	1 066	1 087	1 109
Total des charges externes	**26 529**	**27 889**	**29 812**

Impôts et taxes

EN €	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Contribution économique territoriale	888	888	888
Taxe d'apprentissage et formation professionnelle	524	982	1 056
Total des impôts et taxes	**1 412**	**1 870**	**1 944**

Dotations aux amortissements

EN €	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Dotations aux amortissements (matériel informatique sur 4 ans)	450	450	450

Les charges de personnel représentent 54 % du chiffre d'affaires la première année et 64 % la deuxième, avec l'arrivée des salariés à temps partiel.

6. Compte de résultat et soldes intermédiaires de gestion

> Le résultat net est positif chaque année : 21 k€, 28 k€ puis 47 k€.

Compte de résultat prévisionnel

EN €	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Chiffre d'affaires	115 147	174 467	209 293
Charges externes	26 529	27 889	29 812
Impôts et taxes	1 412	1 870	1 944
Rémunérations des associées	42 600	47 900	53 300
Charges sociales des associées	19 170	21 555	23 985
Salaires des salariés	–	32 000	32 600
Charges sociales des salariés	–	10 240	10 432
Dotations aux amortissements	450	450	450
Résultat d'exploitation	**24 986**	**32 563**	**56 770**
Charges financières	–	–	–
Résultat courant avant impôt	**24 986**	**32 563**	**56 770**
Impôt sur les sociétés	3 748	4 884	9 942
Résultat net	**21 238**	**27 679**	**46 828**

Soldes intermédiaires de gestion

EN €	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Chiffre d'affaires (marge globale)	115 147	174 467	209 293
Valeur ajoutée	88 618	146 578	179 481
Excédent brut d'exploitation	**25 436**	**33 013**	**57 220**
Résultat d'exploitation	24 986	32 563	56 770
Résultat net	**21 238**	**27 679**	**46 828**

Capacité d'autofinancement

EN €	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Résultat net	21 238	27 679	46 828
Dotations aux amortissements	450	450	450
Capacité d'autofinancement	**21 688**	**28 129**	**47 278**
Dividendes distribués	–	20 000	26 600
Autofinancement net	*21 688*	*8 129*	*20 678*

Ratios d'exploitation (en % du chiffre d'affaires)

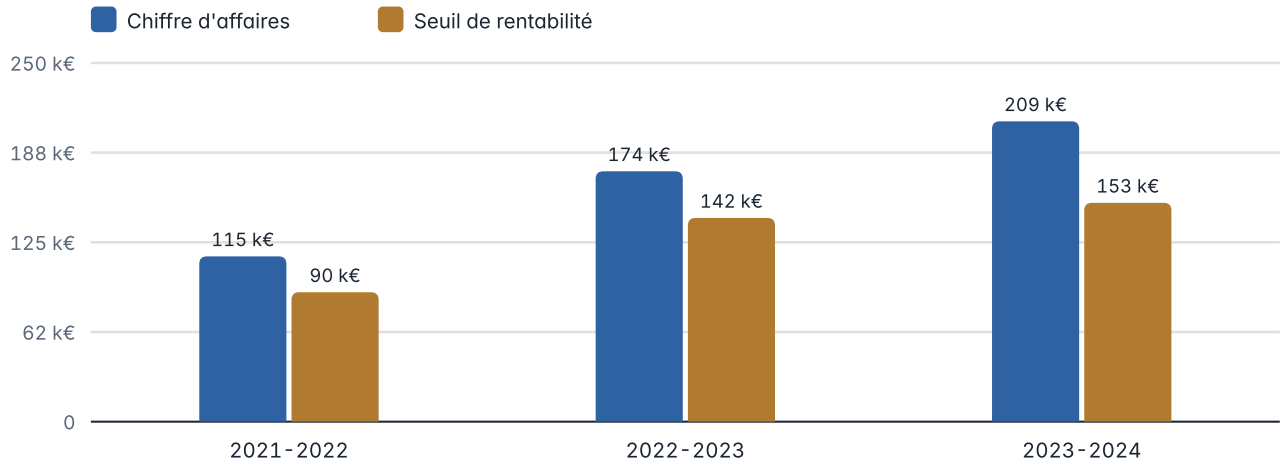
EN €	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Charges externes	23,0 %	16,0 %	14,2 %
Valeur ajoutée	77,0 %	84,0 %	85,8 %
Charges de personnel	53,6 %	64,0 %	57,5 %
EBE	22,1 %	18,9 %	27,3 %
Résultat net	18,4 %	15,9 %	22,4 %

7. Seuil de rentabilité

> Toutes les charges sont fixes : le seuil de rentabilité s'établit à 90 k€ la première année, atteint après environ 282 jours d'activité.

EN €	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Taux de marge sur coûts variables	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Charges fixes	90 161	141 904	152 523
Seuil de rentabilité	**90 161**	**141 904**	**152 523**
Excédent sur le seuil	24 986	32 563	56 770
Point mort (en jours de chiffre d'affaires)	282 jours	293 jours	262 jours

Chiffre d'affaires et seuil de rentabilité (k€)



Le seuil progresse fortement en 2022-2023 avec les embauches (142 k€) : la croissance du volume d'heures facturées doit accompagner celle de l'équipe.

8. Besoin en fonds de roulement, plan de financement et trésorerie

> La trésorerie reste positive tous les mois et atteint 67 k€ fin 2023-2024, après versement des dividendes.

Besoin en fonds de roulement

EN €	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Créances clients (30 jours)	11 515	17 447	20 929
Dettes fiscales et sociales	*8 529*	*8 610*	*13 468*
Besoin en fonds de roulement de fin d'exercice	**2 986**	**8 837**	**7 461**
Variation	*2 986*	*5 851*	*−1 376*

Plan de financement

EN €	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Capital	13 100	–	–
Compte courant d'associées	13 100	–	–
Capacité d'autofinancement	21 688	28 129	47 278
Total des ressources	**47 888**	**28 129**	**47 278**
Investissements	1 800	–	–
Variation du BFR	2 986	5 851	−1 376
Dividendes distribués	–	20 000	26 600
Total des emplois	**4 786**	**25 851**	**25 224**
Variation de trésorerie	**43 102**	**2 278**	**22 054**

Trésorerie

EN €	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Trésorerie de fin d'exercice	**43 102**	**45 380**	**67 434**

Trésorerie mensuelle 2021-2022

EN €	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV.	FÉVR.	MARS	AVR.	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT
Encaissements	13 100	11 515	11 515	11 515	11 515	11 515	24 615	11 515	11 515	11 515	11 515	11 515
Décaissements	7 555	8 928	9 283	9 283	9 283	9 283	9 283	9 283	9 283	9 283	9 807	9 209
Variation	5 545	2 587	2 232	2 232	2 232	2 232	15 332	2 232	2 232	2 232	1 708	2 306
Solde	**5 545**	**8 132**	**10 364**	**12 596**	**14 828**	**17 060**	**32 392**	**34 624**	**36 856**	**39 088**	**40 796**	**43 102**

Les clients réglant à 30 jours, le premier mois n'enregistre aucun encaissement commercial : le capital couvre ce décalage. En mars, le second versement de l'aide à la création, apporté en compte courant, renforce la trésorerie.

9. Bilans prévisionnels

> Les capitaux propres se renforcent chaque année malgré les dividendes ; la société n'a aucune dette bancaire.

Actif

EN €	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Immobilisations nettes	1 350	900	450
Créances clients	11 515	17 447	20 929
Trésorerie	43 102	45 380	67 434
Total de l'actif	**55 967**	**63 727**	**88 813**

Passif

EN €	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Capital social	13 100	13 100	13 100
Réserves et report à nouveau	–	1 238	2 317
Résultat de l'exercice	21 238	27 679	46 828
Capitaux propres	**34 338**	**42 017**	**62 245**
Compte courant d'associées	13 100	13 100	13 100
Dettes fiscales et sociales	8 529	8 610	13 468
Total du passif	**55 967**	**63 727**	**88 813**

Ratios de structure

EN €	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Autonomie financière (capitaux propres / total du bilan)	61,4 %	65,9 %	70,1 %
Fonds propres et comptes courants / total du bilan	84,8 %	86,5 %	84,8 %
Délai de règlement des clients	30 jours	30 jours	30 jours

10. Conclusion

> Ce projet est viable.

Quatre raisons principales le justifient : les deux associées maîtrisent leur sujet et sont des professionnelles aguerries de leur domaine d'activité ; les frais généraux sont faibles, car il s'agit de télétravail ; la clientèle visée dispose de revenus confortables et a peu de temps à consacrer aux formalités auprès des organismes sociaux et des administrations ; enfin, le projet ne nécessite aucun endettement : il est entièrement financé par l'aide à la création d'entreprise, apportée en capital au départ, puis en compte courant d'associées lors du second versement.

Points de vigilance

- Construire rapidement le réseau de partenaires et la prospection : le volume d'heures facturées conditionne à la fois les embauches et la rémunération des associées.
- Ajuster les embauches de 2022-2023 au volume réellement atteint : elles relèvent nettement le seuil de rentabilité.
- Le tarif retenu (72 € de l'heure) reste inférieur à celui des concurrents : il laisse une marge de manœuvre si les charges se révèlent plus élevées que prévu.
- Limiter les dividendes au bénéfice distribuable de l'exercice précédent.

Fait à Voiron, le 2 mars 2021

Philippe MASSOUBRE

Expert-comptable et commissaire aux comptes · ExpertComptablenLigne.fr

Un projet de création, de reprise ou de développement ?

Ce prévisionnel est un exemple anonymisé des dossiers réalisés par ExpertComptablenLigne.fr : hypothèses argumentées, comptes de résultat, plan de financement, trésorerie et bilans, présentés pour votre banquier, à prix fixe.

Premier échange : déposez votre dossier, gratuitement et sans engagement, sur **www.expertcomptablenligne.fr/depot** ; nous l'examinons avant toute commande. Conseil stratégique du dirigeant : **www.strategiedirigeant.com**